

Rapport de la commission de gestion

pour l'exercice 2014

Comptes et gestion de la commune de la Tour-de-Peilz

Monsieur le Président du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission est constituée comme suit pour l'exercice de cette année :

Mme Alice Voellmy	Présidente
Mme Margareta Brüssow	Vice-présidente
Mme Anne-Marie Arnaud	Membre
M. Didier Carron	Membre
M. Claude-Aimé Chevalley	Membre
Mme Sylvie Conod	Membre
M. Raphaël Onrubia	Membre
M. Philippe Sauvain	Membre
M. Cédric Urech	Membre

Sommaire

Programme d'activité	3
Remerciements.....	3
Résultats comptables 2014	4
Examen des comptes par directions.....	6
Rapports des visites	22
visite 1 - Famille, Jeunesse & Sport	22
visite 2 - Escalé	25
visite 3 - Piscine la Tour-de-Peilz	30
visite 4 - Montreux-Vevey Tourisme	34
visite 5 - Domaines & Bâtiments	37
Remarques finales	42
Conclusion	43

Programme d'activités

La commission a siégé aux dates suivantes :

Planification des visites

03 septembre 2014

11 novembre 2014

Visites

11 décembre 2014

visite 1 : Service : Famille ; Jeunesse & Sport

18 décembre 2014

visite 2 : l'Escale

08 janvier 2015

visite 3 : Service Piscine La Tour-de-Peilz

15 janvier 2015

visite 4 : Montreux-Vevey Tourisme

22 janvier 2015

visite 5 : Service : Domaines & Bâtiments

Rapports

12 février 2015

Rédaction des rapports de visites

05 mars 2015

12 mars 2015

Musée du Jeu

21 avril 2015

Contrat de prestation entre la commune et la Fondation du Musée suisse du jeu

Examen des comptes

28 avril 2015

Domaines, urbanisme

05 mai 2015

Écoles, Famille, Jeunesse & Sport

12 mai 2015

Greffe, Sécurité Finances et comptes communaux

Rédaction finale

18 mai 2015

Rédaction en groupe

22 mai 2015

Finalisation du rapport

02 juin 2015

Finalisation du rapport

06 juin 2015

Remise du rapport final

Les rapporteurs des visites et de l'examen des comptes furent Mmes Arnaud, Brüssow et Conod, MM. Carron, Onrubia et Urech.

La rédaction finale de ce rapport a été effectuée par M. Claude-Aimé Chevalley.

Remerciements

La commission tient à remercier tous les intervenants pour leur disponibilité. Lors de chaque visite, la présence du Syndic ou d'un Municipal et celle du chef de service concerné ont permis à la commission de poser les questions souhaitées et de recevoir les réponses y relatives.

Résultats comptables 2014

Lors de sa séance du 13 avril 2015, la Municipalité a approuvé les comptes de l'exercice 2014. Ils présentent un excédent de revenus selon le décompte suivant :

Revenus	Fr.	61'841'033.20
Charges	Fr.	<u>58'897'307.37</u>
Excédent des revenus	Fr.	2'943'725.83
Le budget prévoyait un déficit de	Fr.	2'893'460.00

Ce résultat tient compte des affectations obligatoires aux fonds de réserve, soit :

Énergies renouvelables, développement durable	Fr.	132'885.17
Protection des eaux	Fr.	72'640.05
FDS primes départs municipaux	Fr.	28'325.00

Ainsi que des prélèvements obligatoires aux fonds de réserve :

Entretien du port	Fr.	4'027.50
-------------------	-----	----------

Examens des comptes

Les commissaires ont reçu les comptes de chaque dicastère avant la séance d'examen. Avant la rencontre avec les Municipaux et chefs de service directement concernés, la commission s'est réunie pour choisir les questions relatives aux comptes communaux.

Les recettes sont donc supérieures au budget de	Fr.	6'565'423.20 (11,88 %)
Les charges sont supérieures au budget de	Fr.	728'237.37 (1,25 %)
Le poste amortissements prévu à hauteur de n'a pas été utilisé puisque les derniers investissements à amortir l'ont été au bouclage des comptes 2013.	Fr.	482'280.00

La marge d'autofinancement n'est positive que de	Fr.	157'437.00
La dette au 31.12.2014 est de	Fr.	22'000'000.00
Ce qui représente une dette/habitant de	Fr.	2'095.00
Le plafond d'endettement est de	Fr.	85'000'000.00

La commission a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire Jean-Christophe Gross, Vevey, adressé à la Municipalité de La Tour-de-Peilz, daté du 27 avril 2015 dont voici un extrait :

La fiduciaire a consigné le résultat de ses investigations en subdivisant son travail comme suit :

1. Bilans comparés aux 31 décembre 2013 et 2014
2. Justification du Bilan au 31 décembre 2014
3. Récapitulation des revenus et des charges de l'exercice 2014
4. Conclusions

Conclusions de la fiduciaire

En plus des contrôles effectués dans le cadre de la révision annuelle et indiqués dans le corps du présent rapport, nous avons procédé en cours d'exercice, à trois vérifications à l'improviste ayant fait l'objet de nos rapports des 25 août et 10 novembre 2014, ainsi que 27 janvier 2015, auxquels nous faisons référence.

À la suite de nos travaux, nous sommes à même de déclarer que les éléments du Bilan de la Commune, des donations et fondations sont conformes à ceux figurant dans les livres de comptabilité. Nous avons pu nous assurer que les actifs du Bilan de la Commune au 31 décembre 2014, ont été évalués conformément aux dispositions de la Loi Vaudoise sur les comptabilités communales.

Le présent rapport n'est que le résultat des contrôles propres à la technique comptable et à la justification des recettes et des dépenses, des actifs et des passifs, sans considération avec la gestion proprement dite de votre Commune.

Nous tenons à signaler que la comptabilité est bien tenue et que les pièces justificatives sont classées en bon ordre.

Avant de terminer, nous nous plaignons à adresser nos remerciements à Messieurs Denis Hugli et Alain Casas ainsi que Madame Catia Gorgerat, pour le soin qu'ils ont mis à nous communiquer tous les renseignements et documents nécessaires à l'exécution de notre mandat.

Remarque

La commission n'a aucun vœu particulier à formuler par rapport aux remarques de l'organe de contrôle.

Examen des comptes par directions

Administration générale	7
Finances	9
Domaines & Bâtiments	10
Urbanisme & Travaux	11
Instruction publique & Cultes	13
Sécurité & Population & Feu	16
Famille, Jeunesse & Sport	17
Fondation du Musée suisse du Jeu.....	18

Administration générale

Compte 111 Administration générale

111.3170.00 et 111.3170.01

Remarque. Un budget surévalué, l'autre sous-évalué.

Remarque. Dépassement cf. Préavis N° 6/2015.

111.3185.00

Honoraires supplémentaires pour quel objet ?

Il s'agit d'un travail supplémentaire pour le traitement des certaines archives communales qui n'avaient pas encore été répertoriées.

Compte 112 Sécurité au travail

112.3524.00

Frais payés à Vevey ?

Arrangement avec la Commune de Vevey qui se charge des contrôles des deux Communes.

Compte 121 Centre d'impression

121.3101.00

Remarque. Dépassement du montant figurant au budget.

121.3163.00

Le montant de la location de la photocopieuse couleur est très important. Sur quelle base est calculé le coût de location ? Ne vaudrait-il pas mieux d'acheter le matériel ?

Toutes les photocopieuses de la commune sont louées. Nous n'en achetons aucune. La photocopieuse en question est passablement utilisée par la commune et les services externes (Escale, Police Riviera, etc.).

Le contrat est basé sur un montant de 7.7 ct. par page. Cette façon de procéder nous a permis de renouveler notre parc en 2012.

Compte 130 Service du personnel

130.3079.00

Remarque. Allocations aux pensionnés surestimées dans le cadre du budget.

130.3091.00

Pourquoi moins de formations, ont-elles été effectuées ?

Les formations varient selon les opportunités de cours.

Compte 131 Assurances diverses

131.3186.03

Pour quelle raison le budget est-il sous-évalué, alors que le rabais de 20'122 était présenté comme « ponctuel » ?

Le calcul du budget 2014 a été basé sur les primes effectives de 2013. Une réévaluation de la valeur ECA des bâtiments a enregistré une hausse de nos primes. Le budget n'a pas été sous-évalué.

Compte 150 Affaires culturelles et loisirs

150.3653.24 et.32

Remarque. Il s'agit de subventions fixes.

150.3653.30

Pourquoi cette différence ?

Une partie de la subvention 2013 a été versée en 2014.

Compte 154 École de musique

154.4513.00

La subvention cantonale a été supprimée.

Compte 170 Stades

170.3011.00

Pourquoi cette ventilation ?

20 % de ce poste est utilisé pour les réceptions.

Compte 171 Plage de la Maladaire

171.3145.00

De quels travaux s'agit-il ?

Travaux de contrôle et de sécurisation de la stabilité des falaises, et élimination d'un arbre cassé.

171.4271.05

Le montant paraît peu élevé.

Il s'agit d'une location saisonnière de 5 mois seulement. Des travaux sont en cours pour la saison prochaine et le prochain gérant.

Compte 172 Tennis

Les travaux budgétisés n'ont pas été nécessaires.

Finances

Compte 200 Comptabilité générale

Compte 210 Impôts

Pourquoi une telle baisse des impôts à la source ?

Certaines personnes passent d'une imposition à la source à une imposition sur le revenu (où elles sont comptabilisées).

Compte 230 Fonds de réserve et de renouvellement

230.3809.07

L'amortissement du parking était prévu dans le préavis 11/2011. Pourquoi ne figure-t-il pas au budget ?

Selon le préavis, il est prévu un amortissement de Fr. 100'000.- par année sur 10 ans pour arriver au total de Fr. 1'000'000.-. L'amortissement usuel aurait dû être budgétisé dans le compte de fonctionnement.

L'année 2013 ayant été très bonne au niveau financier, il a été choisi d'en profiter pour provisionner la somme totale sur cet exercice. Dès lors, l'amortissement n'interviendra plus dans les comptes des années à venir. Le compte 230.3321.00 pourra toujours être utilisé pour des amortissements futurs.

Domaines et Bâtiments

Compte 300 Administration

300.3185.00

De quelles études s'agit-il ?

Il s'agit d'honoraires d'architecte pour la réfection de la maison de Commune.

Compte 301 Service d'entretien

301.3011.00

De quel poste s'agit-il ?

De celui du menuisier communal.

Compte 320 Domaine de Blonay

320.3146.00

Pourquoi ce dépassement ?

Il s'agit d'une coupe de bois de 400 m³.

Compte 321 domaine de Noville

Le domaine a-t-il été vendu ?

Non, il n'est pas encore vendu et doit encore être entretenu.

Compte 350 Bâtiments administratifs

350.3141.52

De quel entretien s'agit-il ?

Du ramonage et du nettoyage de la chaudière.

350.4359.00

Quelle est la nature de ces ventes ?

Il s'agit de la répartition d'achats groupés.

Urbanisme et Travaux

Compte 400 Administration

400.3185.00

Quelles études et expertises sont concernées ?

Il s'agit de multiples petits postes : avocats en cas de recours, avis de droit en cas d'opposition, géomètre spécialisé en défense incendie ou autre spécialiste.

400.3185.01

Quels sont les coûts globaux du RPGA depuis 2005 ?

De 2005 à 2014 : Fr. 171'544.05

400.4313.03

Quels dépôts sont inclus dans ce poste ?

Permis de fouilles et d'occupation de l'espace public pendant des travaux (chantier Nestlé entre autres).

Compte 430 Routes et voirie

430.3142.00

Ce poste est nettement supérieur à celui de 2013.

Il ne dépasse pas le budget.

430.3155.00

La balayeuse de la commune n'est pas vieille (4 ans). Pour quelles raisons y a-t-il eu des frais si importants ?

Beaucoup de pannes hydrauliques et quelques problèmes de jeunesse ont dû être déplorés sur la machine en question. Il faut en outre prendre en compte le fait que notre balayeuse est passablement utilisée puisqu'elle totalise déjà plus de 8'000 heures de travail.

Après discussion avec les responsables des communes voisines, il a été constaté que les problèmes rencontrés sont sensiblement les mêmes, quelle que soit la marque de la balayeuse.

440.3116.00

Le coût des engins de jeux semble élevé.

Le BPA a des normes de sécurité élevées ; les jeux sont contrôlés hebdomadairement par deux employés communaux qui ont suivi une formation à cet effet.

440.4272.00

Demande de précision sur les communs, jardins, etc. ?

Les parkings loués à la maison Nestlé et les jardins potagers communaux loués aux habitants.

Compte 441 Cimetière**441.4272.02**

Où sont les serres ?

Il s'agit des serres du cimetière louées à un fleuriste de la commune.

Compte 450 Ordures ménagères et déchets

Le montant est-il conforme aux prévisions ?

Oui, il est conforme aux prévisions.

450.4902.00

Demande d'explications sur les imputations internes ?

Elles concernent les exonérations pour les enfants, les personnes nécessiteuses et les jeunes en formation de moins de 25 ans.

Compte 460 Protection des eaux**460.3189.00 et 460.3526.04**

Demande de précisions sur les prestations du SIGE ?

Épuration, inspectorat, déchets spéciaux et nettoyage du lac.

460.3301.00

D'où viennent ces pertes ?

Des mauvais payeurs.

Instruction publique et Cultes

Compte 500 Administration des écoles

500.3512.00

En quoi consiste la participation cantonale aux écoles ?

Il s'agit d'une convention avec le canton, actualisée la dernière fois au début de la législature. Il s'agit du nombre de places de travail pour des tâches que le canton effectue mais qui est à la charge de la commune. L'estimation du décompte inclut des heures de secrétariat et des heures de direction, un ETP est établi puis refacturé par le canton à la commune.

500.4520.00

Pour quelle tâche cette rétrocession est-elle accordée ?

Il s'agit du travail de la bibliothécaire scolaire.

500.4522.00

La différence entre l'estimation et le réel est très importante, pourquoi ?

L'écolage concerne les élèves établis dans d'autres communes mais scolarisés à la Tour-de-Peilz ou le contraire.

La commune qui offre l'écolage facture des montants forfaitaires préétablis. Cependant, les règles ont changé au premier août 2014. Les communes n'ont plus l'autorisation de refacturer les écolages aux parents. En compensation le canton est beaucoup plus strict pour les autorisations de déplacements d'élèves.

Dès le 1^{er} août, les frais forfaitaires ont été revus et sont définis par le canton. Ils ont fortement augmenté.

Compte 501 Bâtiments scolaires

5013124.08

Le compte chauffage du complexe sportif des Mousquetaires est nul. Où sont passés les frais de chauffage ?

Le chauffage en place est mixte, gaz/mazout, donc il peut être alimenté par deux sources à choix. L'usage veut que la source la moins chère, le gaz, soit utilisée en permanence. La somme budgétisée correspond à une réserve en cas de panne d'alimentation ou de travaux empêchant l'alimentation en gaz. Ce cas ne s'est pas produit en 2013.

Les frais de chauffage au gaz sont mentionnés dans les comptes y relatifs.

501.3141.01

De quelle barrière s'agit-il ?

De la barrière fermant l'accès à la cour du collège des Mousquetaires depuis la rue des Terreaux.

502.4392.01

Quel est le local loué ?

La piscine.

Comptes 511

511.3131.00

Pour quelle raison le montant de la dépense pour la nourriture est-il à zéro ?

Le montant est pour les repas, fêtes et manifestations exceptionnelles. Les montants des réfectoires et du budget annuel sont compris dans les comptes spécifiques.

De plus, les comptes ont été passablement modifiés en 2013 car les deux établissements scolaires ont été fusionnés en un seul établissement. Une grande partie des comptes 520 et 530 sont maintenant réunis dans les comptes 570.

Comptes 513 et 523 Études surveillées

Pourquoi 4 élèves sont-ils en liste d'attente ?

Il y a 64 bénéficiaires. Les élèves en liste d'attente obtiennent en général une place en cours d'année scolaire.

Compte 520 Enseignement secondaire

520.3189.00

Le mentorat est normalement payé par les parents de l'enfant bénéficiaire. Pourquoi cela crée-t-il des charges ?

Il a été convenu que la rémunération du mentor soit répartie à 50 %-50 % entre la commune et les parents. Le coût pour les parents est de FR. 25.- pour un bloc de 5 séances, la commune touche cette somme et paie les séances à Fr. 10.- aux élèves donnant les cours, soit un total de Fr. 50.-. Les frais annexes tels que l'organisation et les professeurs surveillant le mentorat sont pris en charge par le Canton.

Compte 550 Formation professionnelle

550.3522.00

Demande de précision sur ces coûts ?

Il s'agit d'une somme par habitant, l'orientation professionnelle étant centralisée à Pully et nos élèves étant reçus et conseillés à Vevey.

Compte 570 Classes à la montagne, ski, camps

570.4853.00

Quelle est la participation de la commune aux colonies de vacances et quels sont les bénéficiaires ?

Le fonds était originellement créé pour organiser des colonies de vacances, type ceux à la Comballaz. Ce type d'activités a disparu et le fonds a été réaffecté à des aides ponctuelles pour les camps d'été. Le fonds est alimenté par les bénéfices des ventes de la fête de la jeunesse ainsi que par le drapeau du cortège.

Comment les frais sont-ils répartis entre la commune et les parents ?

Les frais de sport incombent aux parents, l'hébergement et les transports à la commune.

Sécurité population Feu

Compte 620 Contrôle des habitants et bureau des étrangers

620.3011.00

Demande d'explication sur ce dépassement du budget ?

Il s'agit des frais d'une enquête sur les logements vacants. Cf. préavis 06/2015

Compte 630 Santé publique

630.35.24.02

Le coût d'incinération des animaux est très important. Comment est-il calculé ?

Il s'agit d'un paiement que la commune fait auprès du SIGE, chargé de l'élimination des carcasses. Le coût de fonctionnement est réparti par habitants de la zone à couvrir.

Le service d'incinération des cadavres d'animaux est une obligation légale incombant aux communes.

Compte 632 Sauvetage

632.3116.01

Demande d'explication sur ce poste ?

La Commune prend en charge divers frais des plongeurs en remerciement de leur disponibilité.

Famille, Jeunesse et Sport

Compte 703 Réfectoires scolaires

703.3111.03

Demande de précision sur cet écart au budget ?

Il s'agit d'un achat de tables et de chaises, nécessitées par l'augmentation du nombre d'enfants.

Compte 704

704.3161.01

Demande d'explication sur l'activité réalisée à Chexbres ?

L'agence régionale d'assurances sociales, dont le siège est à La Tour-de-Peilz, assure une consultation à Chexbres un jour par semaine.

704.4515.00 et 704.4515.01

Note : tous les comptes 704 disparaîtront le 1.1.2015 puisque l'agence sera intégrée à cette date dans les comptes de l'ARAS, qui facturera aux communes les montants à leur charge.

Compte 710

710.3655.16

Demande d'explication sur le budget de l'Escale ?

Il s'agit de la couverture du déficit de l'Escale, sur un total de charges de Fr. 702'000.-.

Compte 711

711.3659.03

Demande de précision sur la nature des aides ?

Par exemple, les cotisations à l'Escale pour les bénéficiaires de PC (prestations complémentaires).

711.4359.00

Demande d'explication sur la nature des recettes ?

Du loyer des appartements de secours, entre autres.

711.4690.00

Demande de précision sur les dons ?

Il s'agit des intérêts de divers fonds (Rosa Bonnet, Roussy, etc., voir p. 109).

Fondation du Musée Suisse du Jeu

Rapport de la séance du 21 avril 2015

Délégation du Conseil de Fondation :

Lyonel Kaufmann, Président,

Vincent Perrier, Vice-Président,

Pierre-André Dupertuis, Membre

Sont excusés : MM Guy Chervet et Pascal Nicollier, membres

Ulrich Schaedler Directeur du Musée du Jeu.

Commission de gestion : tous les membres de la Commission sont présents à cette séance

Les documents remis à la Commission sont :

- Le rapport d'activités 2014,
- Le rapport de l'organe de révision
- Les comptes annuels présentés pour la première fois par postes comptables.

M. Kaufmann souligne que les objectifs fixés depuis le 25^e anniversaire du musée du jeu ont été remplis (maîtrise des coûts d'exploitation).

Pour le futur, le Musée est à la porte de grands défis en lien avec la rénovation du château.

Les collections se sont agrandies avec le don de la famille Grand d'Hauteville de plus 120 jeux datant des 18^e et 19^{ème} siècles. Cette acquisition est d'importance pour l'histoire de la pratique du jeu dans la région et suscite l'intérêt des familles autour des jeux de cette époque.

M. Schaedler dresse l'inventaire des acquisitions et prêts des pièces des collections du Musée. Des échanges ont eu lieu particulièrement avec le Musée romain de Nyon pour l'exposition « veni, vidi, ludique. Jouer avec l'Antiquité », ainsi que la collaboration établie avec Mme Véronique Dasen, professeure d'archéologie classique à l'université de Fribourg.

La recherche est un pôle d'excellence du Musée. Toutefois, le directeur n'a pas toujours le temps de développer toutes ses idées. En attente, un travail sur les jeux utilisés à Ephèse : jeux de plateaux, jeux de billes, dans les rues et sur les trottoirs.

Le Musée rayonne et participe à de nombreuses animations : nuit des Musée, Château des jeux, Global Game Jam, organisation de colloques.

Le Global Game Jam consiste à une animation de création de jeux vidéo. Du vendredi soir au dimanche soir les participants travaillent et dorment sur place. Le dimanche soir une présentation de leurs produits a lieu. En 2014 : 15 participants ; en janvier 2015 : 70 participants. Il serait possible d'envisager cette même organisation pour des jeunes.

Les jeux mathématiques ont toujours un grand succès auprès des familles.

Des activités sont organisées en collaboration avec le Musée de l'alimentation de Vevey (Alimentarium), des centres de loisirs, des EMS afin de partager le savoir-faire en matière d'utilisation du jeu dans différents contextes.

Le Musée accueille beaucoup de manifestations et participe également en dehors de ses murs à des échanges. M. Schaedler souligne le rôle de Mme J. Genovese et son équipe de guides qui assurent toutes les animations.

Le Conseil de Fondation encourage les participations qui sont en train de se développer vers la Suisse alémanique.

Examen des comptes et du rapport de gestion

Comptes

La tenue de la comptabilité est faite par Mme Simone Carla Pasquini, administratrice du MSJ.

Fiduciaire

L'organe de révision est la Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA à Vevey. Celle-ci a pour mandat d'effectuer un contrôle restreint selon la norme Suisse. Lors du contrôle des comptes 2014, la fiduciaire n'a pas relevé d'éléments non conformes à la loi suisse et aux statuts.

Comptes de fonctionnement de la Fondation *

Il est fourni par la Fondation du MSJ un budget de fonctionnement (compte d'exploitation) par prestations, bien détaillé.

Comptes 2014 : Charges : Fr.1'194'581.61 Produits : Fr. 1'197'892.27 Bénéfice : Fr. 3'305.56 **

Comptes de la fiduciaire *

Comptes 2014 : Charges : Fr. 1'059'529.50 Produits : Fr. 1'062'844.97 Bénéfice : Fr. 3'305.47 **

* La différence de chiffres entre ceux de la Fondation et ceux de la Fiduciaire s'explique par une présentation des comptes par « prestations » pour l'une, et par « nature comptable » pour l'autre.

** La différence de 9 ct entre les chiffres du bénéfice présenté par la Fondation et celui de la Fiduciaire est due aux arrondis effectués par le système comptable (Crésus) de la Fondation.

Le bénéfice est reporté à la fortune de la Fondation qui atteint au bilan 2014 Fr. 1'038'629.91.

Exploitation

Location des salles

En 2014, la location des salles (rez-de-chaussée) a rapporté Fr. 48'184.-, grevés de Fr. 7'076.- de frais. Les frais représentent le nettoyage des salles et la mise à disposition du matériel. Un investissement a été consenti pour l'acquisition de nouvelles chaises.

M. Schaedler constate qu'il y a moins de demandes de locations pour des grandes fêtes (mariages, anniversaires, fêtes de familles, etc.). Il essaie de compenser la baisse de locations par la mise à disposition des salles pour des « Événements » ou séminaires d'entreprise, ceci en veillant à ne pas concurrencer les hôtels qui mettent à disposition de belles salles. Parfois, également, il y a lieu d'éviter des problèmes de voisinage lors de certaines locations.

M. Schaedler relève que les clients deviennent de plus en plus exigeants, et le personnel du Musée doit passer plus de temps pour répondre aux demandes lors de visites des infrastructures ; la gestion en devient assez lourde pour le personnel du Musée.

Site Internet

Le site internet est en fonction depuis 2013. Il est très apprécié par le public.

Montreux Vevey Tourisme désire transférer son site, actuellement hébergé en Irlande, sur un serveur « suisse ». Ce changement de plateforme implique des frais uniques de Fr. 4'000.- (installation et hébergement) et des frais de maintenance de Fr. 200.- par mois. Ce projet étant piloté par Montreux Vevey Tourisme, le Musée du jeu reste dans l'attente et est dépendant de la décision du MVT. La fréquentation du site Internet du Musée a atteint en 2014 : 34'059 visiteurs.

Campagnes d'affichage

Le Musée du jeu projette d'utiliser le « visuel » actuel (graphisme) du Musée, pour lancer Outre Sarine une campagne d'affichage (hors exposition thématique) pour la promotion du Musée et du site du château.

Entretien

Une installation d'alarme en cas d'effraction a dû être complètement remise à neuf. Coût Fr. 44'660.-.

Locaux d'archives : pour garantir la qualité de l'archivage, un aménagement de ces locaux a dû être consenti pour un coût de Fr. 6'000.-. Frais d'atelier Fr. 1'600.-.

Boutique

Monsieur Schaedler est fier de pouvoir offrir aux visiteurs de la boutique du Musée, des jeux que l'on ne trouve pas ailleurs en Suisse ; provenant de Norvège, d'Inde et de Chine. Un effort est vraiment fait pour améliorer le chiffre des ventes. 380 clients sont venus uniquement pour un achat à la boutique. Montant des ventes en 2014 : Fr. 86'837.-. Très légère hausse de 10 centimes par client par rapport à l'année 2013. Une vente en ligne des produits serait peut-être à envisager.

Café-Restaurant

Loyer : Fr. 38'400.- pour 2014.

Après plusieurs prolongations du bail d'année en année (incertitudes liées au devenir du site du château), le Conseil de Fondation a pris la décision (et sur demandes répétées de l'exploitant) de mettre un terme au bail commercial du restaurant pour fin octobre 2015.

Une solution transitoire pour le café-restaurant devra être trouvée avant et pendant la restauration du site.

Des garanties sont données pour que l'exploitation du Musée ne soit pas interrompue durant les travaux à venir.

Questions des commissaires

Animations

La commission de gestion est intriguée par l'atelier de « team building » destiné aux groupes d'entreprises nombreux à solliciter la location des salles du château. M. Schaedler demande à cette occasion la collaboration de 4 ou 5 guides. Il a le soutien de l'Office du Tourisme de Vevey.

Fiche de prestations fournies par la ville de La Tour-de-Peilz : Bâtiments, entretien et conservation des bâtiments. Des explications sont données au sujet de Fr. 9'203.- d'honoraires architecte pour préavis crédit de concours : il s'agit d'un montant complémentaire prévu et ce dernier ne fait pas partie de la comptabilité du Musée.

Loterie Romande

Un contrat de prestations est signé avec la Loterie Romande pour la collection gérée par le Musée.

La Loterie Romande est sollicitée particulièrement pour les expositions temporaires qui sont en dehors de la gestion des dépenses courantes assurées par la subvention communale. Pour chaque projet envisagé, un projet spécifique est établi et la Loterie Romande peut répondre aux demandes formulées.

Personnel du Musée

À la lecture du rapport du Musée, il est constaté beaucoup d'implication des collaborateurs du Musée. M. Schaedler s'appuie sur Mme Pasquini, administratrice et Mme Genovese qui a le rôle de déléguée culturelle, ainsi que sur le soutien « sans compter » des collaboratrices et collaborateurs occasionnels ou bénévoles, sans lesquels la mise sur pied de visites ou d'animations ne serait tout simplement pas possible.

La Commission de Gestion constate que M. Schaedler rayonne dans plusieurs pays. Un changement à la tête du Musée du Jeu ne serait pas le bienvenu. Mais c'est un risque.

Visite n° 1 Service : Famille, Jeunesse & Sport, 11 décembre 2014

Présences

M. Olivier Wälchli, Municipal

M. Bernard Schär, Chef de service

Commission de Gestion : 8 membres, 1 excusé

Olivier Wälchli : Présentation des Service sociaux.

Direction du Service :	3 personnes pour 2.2 ETP
Accueil matinal de jour :	4 personnes pour 2.15 ETP Plus 84 accueillantes en milieu familial
Sport et Jeunesse :	2 personnes pour 1.25 ETP
Agence d'assurances sociales :	5 personnes pour 4.6 ETP (dès le 1er janvier 2015, tout le personnel de l'Agence est intégré à l'ARAS)

Bernard Schär : Présentation des prestations communales sociales

Prestations sociales délivrées par le Service :

- Sur demande des parents, abonnement la première année au journal « Message aux parents ».
- Mesure d'allègement de la taxe au sac de déchets pour les bénéficiaires des prestations complémentaires (PC) AVS-AI, du revenu d'insertion (RI) ou de l'AI.
- Subventions aux traitements orthodontiques des enfants en âge de scolarité (fonction du revenu des parents).
- Subventionnement pour les études musicales (conservatoires ou autres écoles reconnues par la Fondation pour l'enseignement de la musique).
- Aide communale aux bénéficiaires du RI (maximum Fr. 250.- par année par enfant) pour des activités scolaires ou extrascolaires (exemple : aide pour le paiement des cotisations dans un club sportif).
- Cadeau de Noël pour les bénéficiaires du RI (Fr. 150.- par année par famille avec enfants).
- Aide communale aux bénéficiaires des PC AVS-AI (Fr. 400.- par année par ménage).
- Fonds Robin (destiné aux veuves bénéficiaires des PC AVS-AI, vivant à domicile soit Fr. 50.- par année).
- Prise en charge des frais d'évacuation des déchets encombrants pour les bénéficiaires des PC AVS-AI (1 évacuation par année).
- Exonération de l'impôt communal sur les chiens pour les bénéficiaires des PC AVS-AI.
- Distribution du « Pain des veuves » (environ 500) chaque année le 25 mars.

Cérémonies organisées par le Service

- Fêtes des nonagénaires (entre 30 et 50 par année).
- Fêtes des centenaires (1 en 2013 ; 3 prévus pour 2015).
- Fête d'accueil des nouveaux retraités (occasion de présenter les associations pour seniors ainsi que les activités de bénévolat).

Participations du Service dans des organismes

Réseau Enfance Vevey et Environs (REVE) : la Commune est représentée par MM. Wälchli et Schär qui participent aux séances du Bureau du conseil. Mme Kaufmann, coordinatrice responsable de l'accueil familial de jour les rejoint pour les séances du conseil.

L'Escale qui organise entre autres le Noël de l'Amitié et l'« Escale...balade » (sortie annuelle). La commune prend en charge la cotisation annuelle de membre de l'Escale (Fr. 20.-) par personne bénéficiaire des PC AVS-AI. Ces personnes reçoivent également 2 bons pour des repas au restaurant de l'Escale (favorise les contacts sociaux) et se voient offrir la contribution pour le Noël de l'Amitié et l'« Escale...balade ».

Représentation de la Commune : MM. Wälchli, Hügli et Schär.

Activités diverses du Service

- Plan canicule information aux personnes de plus de 75 ans et accompagnement de certaines personnes (coordination avec la préfecture, les centres médicaux sociaux et la Protection Civile).
- Expulsions d'appartements : la commune aide les ex-locataires en leur fournissant un logement d'urgence. Les personnes sont parfois orientées vers Le Hublot à Vevey qui met à disposition des places de logement de secours (pour des personnes seules). La commune finance également 1 mois d'entreposage dans un garde-meuble du mobilier des personnes expulsées (mois suivants facturés).
- La commune possède et met à disposition 3 appartements de secours à l'Avenue Gérénaz 7 (ces logements de secours sont occupés en principe 3 à 4 mois jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée).
- Fondation Apollo : Fondation chargée de soutenir les personnes en risque d'expulsion de leur appartement (Fondation créée par la Ville de Vevey et dont les communes de La Tour-de-Peilz et de Montreux ont des contrats de prestations avec cet organisme).
- Fondations à buts variés.
- Prise en charge des obsèques des personnes indigentes (Fr. 1'700.- par obsèques).
- Subventions à diverses institutions sociales.
- Aide humanitaire et actions urgentes.

Questions des commissaires

Combien les appartements de secours sont-ils facturés au Service Famille, Jeunesse et Sport ?

Pour un appartement de 1.5 pièces = Fr. 600.- par mois. Pour deux appartements de 2 pièces = Fr. 1'000.- par mois et par appartement ; ceci correspond au prix du marché.

Les appartements peuvent être mis à disposition de familles dans des situations particulières (incendie) moyennant paiement d'un loyer.

Pour les demandeurs d'aide sociale à la commune, une participation financière de la famille du demandeur est-elle demandée ?

Non.

Est-ce que les étrangers sont plus représentés dans les demandes de recours aux services sociaux ?
Les demandeurs d'asile sont pris en charge par l'État (EVAM). Pour le reste, il y a des Suisses et des étrangers dont certains sont établis en Suisse depuis longtemps. Il en va plutôt des parcours ou des aléas de la vie.

Peut-on estimer le nombre de dossiers par année ?

Pour les dossiers de problèmes financiers et d'expulsions, il y a environ 10 cas de chaque par année.

Quels sont les moyens d'informations dont les habitants disposent sur les aides possibles offertes par la commune ?

Il n'est pas fait de publicité active des possibilités d'aides, chaque dossier est présenté par le demandeur. En 2015, va sortir un numéro spécial de « La Tour Info » sur les services sociaux.

Comment une personne en difficulté peut-elle savoir que la commune offre des aides ?

Le site Internet de la commune donne de larges informations sur les prestations fournies.

Qu'elle est l'évolution du budget « Aide sociale » durant les dernières années (augmentation) ?

Bien que l'aide sociale suive le coût de la vie, les bénéficiaires ne disposent pas de plus de moyens en fin de mois. En effet, il convient de prendre en compte le budget "base 0" ainsi que le renchérissement régulier de certains postes tels que les loyers.

Est-ce que le service sent une augmentation de l'appauvrissement ?

Oui. C'est un constat général.

Comment les personnes qui ont besoin d'aide savent vers quel service s'adresser ?

Ce sont les assistants sociaux qui orientent les personnes en détresse vers telle ou telle aide.

Est-ce que le déménagement des bureaux du CMS de La Tour à Vevey a engendré des pertes d'emplois ?

Non, ce n'était qu'un changement de locaux et non de structure.

Visite n° 2 Escale, 18 décembre 2014

Présences

M. Olivier Wälchli, Municipal et M. Damien Schmutz, Directeur

Commission de Gestion : 7 membres, 2 excusés

M.Olivier Wälchli : courte présentation de l'association.

- L'Escale est un centre de loisirs pour personnes retraitées qui a été créé il y a 30 ans sur l'initiative de politiciens communaux.
- C'est une association privée et indépendante soutenue par la Commune qui prend en charge le déficit annuel.
- Président de l'association : M. Philippe Golay ; Vice-président : M. Michel Rumpf.
- L'Escale compte 7 employés à 4.3 ETP (1 directeur à 100 %, 1 secrétaire à 70 %, 1 secrétaire comptable à 60 %, 1 responsable de la cafétéria à 100 %, 1 employée de cafétéria à 20 %, 1 employée de cafétéria à 30 % 1 chauffeur/ employé polyvalent à 50 %).

M. Damien Schmutz nous fait visiter les locaux.

- Le bâtiment, Rue Léman 7, appartient à la Commune. L'Escale occupe le rez-de-chaussée.
- Hall d'entrée avec vestiaire.
- Une salle avec deux bureaux.
- Cafétéria avec 50 places.
- Cuisine récemment rénovée (préavis municipal N 2/2013 : Fr. 106'000.-/Communication Municipale N 15/2014 : Fr. 93'497.20). Elle est équipée pour régénérer les repas livrés mais également pour cuisiner sur place.
- Salle d'animation et de théâtre.
- Deux terrasses, une grande pour les visiteurs et une petite pour le personnel et les bénévoles, s'ajoutent durant les beaux temps.
- En plus, l'Escale loue une petite salle à la Rue du Château 24 pour y tenir des ateliers.

Remarque : les lieux, bien entretenus, sont très accueillants et adaptés aux aînés.

Projection de deux films

1. Film montrant les nombreuses activités et événements de l'année passée

Sorties, cafétéria, repas festifs, repas « faits maison » (ex : filets de perches), conférences, concerts, cours de musique, de danse, de gymnastique, ateliers, ambiance familiale et fêtes d'anniversaire, etc.

2. Film sur le fonctionnement, les statistiques et les frais de l'association

- Initié en 1982 par des politiciens communaux.
- En 2014, 30 bénévoles, souvent retraités eux-mêmes ou bénéficiaires de l'AI, ont effectué environ 2'500 heures à l'Escale.
- L'Escale est ouverte à chaque personne en âge AVS ou au bénéfice de l'AI. Les activités sont ouvertes à tous, sans obligation d'être membre de l'association.
- Les frais d'inscription sont de Fr 20.- par année et génèrent environ Fr. 14'000.- par année de recettes.
- L'Escale édite un journal bimensuel à 1'200 exemplaires à Fr 10.- l'abonnement.
- L'Escale est ouverte au public tous les jours ouvrables de 8 h 00 à 17 h 00.
- Le repas de midi, servi de lundi à vendredi sur inscription, compte normalement entre 15 et 30 convives. Le prix est Fr 15.50 (achat : Fr 10.90) pour le repas - soupe et dessert compris. En 2013 L'Escale a servi 4'914 repas.
- Sont aussi cuisinés régulièrement par les participants dans la nouvelle cuisine des repas traditionnels et des repas festifs (environ 15 repas « faits maison » sont organisés dans l'année qui attirent approximativement 675 personnes).
- Toutes les activités sont payantes. Les animations des mercredis coûtent Fr 8.- avec boisson. Ce prix ne couvre pas les dépenses pour les animations. Le Fond Guédon versé permet de combler une partie du déficit de ces animations. Certaines activités comme la gymnastique, danse de salon et cours d'anglais sont donnés par des intervenants externes. Le cours d'anglais par exemple est à Fr 12.- par cours. Les sorties « voyages » sont autofinancées par les participants. Plus de 4'000 participants ont profité des diverses offres en 2013.

L'Escale se définit

- L'Escale fait office de « deuxième famille ». L'institution se veut comme un lieu qui permet de parler et de se confier dans une ambiance chaleureuse.
- Centre de formation pour les retraités qui veulent relever certains défis (théâtre, danse, instrument de musique, conférences).
- L'Escale se considère comme un vecteur social important permettant de créer et de garder des liens amicaux nouveaux.

Financement

L'Escale a plusieurs sources de financement : les cotisations des membres, les dons, les recettes de certaines activités organisées, les recettes des repas, le financement du déficit par la Commune.

Les principales charges sont : les salaires des collaborateurs, les loyers et charges, les paiements des différents fournisseurs, les paiements pour les intervenants externes.

- Le loyer mensuel est de Fr 4'185.- pour les locaux à la Rue du Léman 7 et Fr. 560.- pour la salle à la Rue du Château 24.
- L'Escale n'arrive pas à s'autofinancer par les recettes et les dons.
- Un comité, dont les représentants de la Commune sont MM. Denis Hügli (chef du Service des finances), Bernard Schär (chef du Service famille, jeunesse et sport), Olivier Wälchli, municipal, s'occupe des finances. M. Damien Schmutz, Directeur de L'Escale, participe aux séances sans être membre du comité.
- Une fiduciaire vérifie les comptes.
- La Commune couvre le déficit annuel :

Compte 2012 356'779.64

Compte 2013 371'685.19

Budget 2014 403'000.-

Budget 2015 410'800.-

Problèmes relevés

- Les problèmes d'isolation entraînent de sérieux problèmes de température ambiante. Ceci est inquiétant car l'Escale accueille des aînés.
- L'exiguïté des locaux. En effet, l'Escale est "victime" de la qualité de son offre, reconnue dans toute la Suisse Romande et des prévisions de croissance de la population seniors.

Questions des commissaires

D'où viennent les membres ?

Sur 800 personnes au total, 380 proviennent de La Tour-de-Peilz). Une bonne affluence de la Riviera et du Chablais et quelques Lausannois.

Doit-on refuser des intéressés ?

Quelques cours sont limités comme la peinture.

On a « doublé » quelques conférences.

Quand et comment s'inscrivent les participants ?

Très souvent directement au secrétariat avant ou après une visite de la cafétéria ou autour du repas de midi. Pour certains cours, comme la gymnastique, on s'inscrit pour l'année.

La salle des Remparts est-elle parfois utilisée ?

Parfois pour des films L'Escale y organise le repas « Noël de l'Amitié » en lien avec le Service famille, jeunesse et sport

Y a-t-il des dons ou des grands donateurs ?

Les dons sont en baisse et il n'y a pas de grand donateur.

Le futur collège Courbet pourrait-il servir comme lieu d'activités dans l'avenir ? Est-ce qu'on peut imaginer un lieu dispatché ?

Les réflexions ne sont pas encore aussi concrètes. Un lieu unique semble plus familial.

A-t-il des cours et/ou de l'aide informatique ?

Il y a deux ordinateurs et à partir de février une permanence informatique les mercredis après-midi.

Les non-retraités sont-ils admis ?

Officiellement non ; mais une certaine souplesse est admise.

Domaine et Bâtiments a-t-il fait un état des lieux pour pouvoir prévoir des améliorations ?

Une porte a été isolée et l'isolation du sous-sol est prévue.

Quel est l'âge du bâtiment ?

Il date de 1982.

Comment sont choisies les activités ?

Souvent en discussion interne avec les membres.

Qui organise les excursions ?

En général l'idée et la réalisation sont le fruit du travail de M. Schmutz.

Comme le bâtiment appartient à la commune est-il envisageable de procéder à un agrandissement en utilisant l'étage supérieur ?

M. Wälchli : souhaite qu'une réflexion sur l'Escale dans 10 ans se fasse.

Peut-on imaginer des activités totalement financées par les cotisations ?

Les activités et les voyages doivent demeurer bon marché pour rester accessibles à tout le monde.

La commune subventionne même les sorties pour les bénéficiaires PC avec un montant de Fr. 25.-.

Le nombre d'employés est-il suffisant ?

M. Wälchli : oui.

M. Schmutz : l'institution ne cherche pas à grandir à tout prix. Il s'agit plutôt de réduire le nombre d'activités que d'augmenter le personnel.

L'escale doit-elle disposer d'une patente ou d'une autre permission ?

L'escale dispose d'une exonération de patente délivrée par l'État de Vaud.

Vœux de la commission

- Que la Commune veille sur le confort des aînés fréquentant l'Escale en entretenant correctement les lieux et en procédant rapidement aux travaux d'isolation. La commission constate (voir rapport de gestion) que des travaux allant dans ce sens ont été déjà effectués après la visite.
- Que la Commune lance une réflexion de fonds sur l'avenir de l'Escale à moyen long terme.

Visite n° 3 Piscine la Tour-de-Peilz 8 janvier 2015

Présences

Municipalité :

Mme Aminian, Municipale Domaines et Bâtiments

M. Wälchli, Municipale Sport et Jeunesse

M. Droz, Chef de Service Domaines et Bâtiments

M. Schär, Chef de Service Sport et Jeunesse

Commission de Gestion : 7 présents et 2 excusés

M. Wälchli débute la séance en expliquant brièvement la séparation des tâches entre les dicastères « Domaines et Bâtiments » et « Sport et Jeunesse ».

Sport et Jeunesse ne s'occupe que de l'occupation des infrastructures sportives et de la piscine. Domaines et Bâtiments a quant à lui la charge des bâtiments ainsi que des infrastructures techniques et sportives.

M. Schär continue l'explication en détaillant le fonctionnement pour la partie Sport et Jeunesse.

Les infrastructures sportives et la piscine sont dévouées en priorité aux écoles. Sur le principe elles sont disponibles au public et aux locations dès 17 h 00 en semaine.

La salle de gymnastique des Mousquetaires est utilisée tous les soirs de semaine ainsi que le samedi de 9 h 00 à 20 h 00.

Le bassin de natation est dévolu aux écoles la journée en semaine. Il est utilisable par les sociétés locales dès 17 h 00 et ouvert au public dès 18 h 00 en semaine. Le mercredi le public peut accéder à la piscine dès 16 h 00 et le samedi de 14 h 00 à 18 h 00.

En semaine la piscine ferme ses portes à 21 h 00.

Deux fois par an le bassin est fermé, pendant les vacances scolaires (relâches et vacances d'été). Durant ces périodes de fermeture technique le bassin est vidé, nettoyé et contrôlé. Les réparations nécessaires sont effectuées à ce moment.

La durée minimale pour ces opérations est de 3 à 4 jours.

Un commissaire s'inquiète de la hausse des tarifs de la piscine et souhaite connaître les raisons qui ont motivé une telle augmentation.

M. Wälchli répond que lors de la mise sur pied de l'abonnement régional Villeneuve-Vevey une étude a été effectuée. Les recherches ont permis de constater des disparités importantes en comparaison avec d'autres piscines de dimensions similaires en suisse romande.

Ainsi le prix d'entrée simple s'échelonnait de Fr. 4.- à Fr. 9.-, avec une moyenne à Fr. 6.10. Une adaptation a été décidée à Fr. 5.-, laissant les tarifs de la piscine communale à un niveau raisonnable.

De plus il a été constaté que les tarifs n'avaient pas été mis à jour depuis l'ouverture du bassin mais des investissements importants ont dû être effectués (renouvellement des douches, changement des casiers, etc.).

Un commissaire s'inquiète quant à l'importance de l'augmentation des tarifs de location et souhaite savoir s'il avait été envisagé une augmentation par paliers, par exemple en deux ans.

M. Wälchli précise que ce point avait été étudié. Cependant une seule augmentation semblait plus judicieuse car les tarifs restent très raisonnables.

La piscine peut être louée selon deux tarifs différents :

- Les sociétés locales sans but lucratif sont exemptées de location.
- Les sociétés privées ou à but lucratif doivent payer pour un usage partiel ou complet de la piscine. Les tarifs sont de Fr. 20.- l'heure par ligne de natation ou Fr. 50.- pour le bassin complet.

Ces tarifs sont à mettre en relation avec le coût réel de la piscine qui dépasse les Fr. 200.- par heure. Les tarifs de location sont donc très intéressants.

Les plages disponibles pour une location du bassin complet sont limitées. En effet la municipalité tient à garder des horaires cadres disponibles pour le public.

À l'heure actuelle toutes les plages à disposition sont occupées.

La location du bassin ou de lignes ne donne pas droit à des entrées gratuites. Les personnes participant à un cours doivent payer leurs entrées dans le bassin.

Les entrées payantes sont versées au compte 502.4392.01 alors que les locations le sont au compte 502.4392.02. Ces comptes appartiennent à domaines et bâtiments, sachant que les frais de la piscine leur sont également imputés.

Un conseiller souhaite savoir si la salle de musculation autrefois existante dans le bâtiment existe toujours.

M. Droz informe que la salle a été supprimée. En effet il s'est avéré que la fréquentation était très faible et que le matériel était devenu obsolète avec les années. La salle était utilisée pratiquement exclusivement par les garde bains, mais l'utilisation de la salle de musculation seule s'avérait également dangereuse en cas de problème. Un atelier a été monté à la place.

Mme Aminian précise que l'entretien technique et la conciergerie sont à la charge de domaines et bâtiments.

M. Droz informe la commission de la répartition du personnel pour la piscine et la salle de sport des Mousquetaires.

- 1 garde bain principal à 100 % ;
- 1 garde bain à 100 % ;
- 1 concierge à 100 %.

Ce dernier a accepté des charges de garde bain occasionnel afin d'alléger la charge des deux gardes bains en place. Il a reçu une formation spécifique.

Les surveillances se font par tournus sur 6 jours par semaine.

Légalement le garde bain doit rester dans l'immeuble, pas forcément dans le local de la piscine.

Pour cette raison le bassin est équipé d'un système d'alarme par bouton pressoir qui alerte le garde bain si ce dernier n'est pas présent dans le bassin. Il peut ainsi effectuer des contrôles ou un entretien dans un local technique, vestiaire, atelier ou même sur le toit (accès aux systèmes de panneaux solaires).

Des contrôles ont été effectués et l'intervention s'effectue en moins d'une minute.

La piscine de la Tour-de-Peilz est une des seules, si ce n'est la seule, de la région à être équipée d'un tel système.

Notre commune est membre de l'association des piscines romandes ainsi que de l'association romande des gardes bains. C'est par le biais de cette dernière que la formation continue du personnel est assurée.

Le bassin est équipé d'un défibrillateur automatique utilisable par toute personne, même non formée.

Des contrôles d'hygiène sont effectués par le SIGE environ 11 x fois an. De plus, le garde bains contrôle les niveaux de PH et de chlore dans l'eau 2 x par jour. Les résultats sont notés dans un classeur que les inspecteurs du SIGE contrôlent également lors de leurs passages.

Comme précédemment indiqué le bâtiment est équipé de panneaux solaires thermiques. Ces panneaux sont utilisés pour aider à chauffer l'eau sanitaire ainsi celle du bassin. Néanmoins, la plus grande consommation d'énergie provient de la centrale de chauffe du collège des Mousquetaires.

Un commissaire désire connaître comment sont planifiées les interventions d'entretien.

M. Droz informe que des interventions planifiables sont intégrées dans le plan des investissements. Cependant comme les installations sont utilisées très fréquemment il arrive régulièrement que des travaux d'entretien apparaissent nécessaires. Ils sont dès lors prévus dans les budgets annuels.

Concernant les derniers travaux, M. Droz précise que les casiers ont tous été remplacés. Les anciens étaient en métal et accusaient le poids des ans. Les clefs pouvaient être prises moyennant l'insertion d'un jeton. Les nouveaux casiers sont constitués d'une matière ne craignant ni l'eau ni les différents produits chimiques présents dans cet environnement. Ils fonctionnent actuellement avec un système de monnaie mais sont prévus pour pouvoir être adaptés à l'utilisation d'un système de carte si nécessaire.

Le concierge est responsable de l'entretien de la piscine et de la salle de gymnastique et des annexes (vestiaires, douches, couloirs et accès).

Concernant les salles de sport M. Wälchli fait remarquer que seule la salle des Mousquetaires est aux normes actuelles concernant les dimensions. Dès lors, elle est la seule à pouvoir être utilisée pour des matchs officiels.

Les infrastructures sont entretenues régulièrement et une inspection est effectuée une fois tous les deux ans par une société spécialisée afin d'en garantir la sécurité. Les installations « fixes » sont gérées par domaines et bâtiments alors que le matériel mobile appartient respectivement aux écoles ou aux sociétés locales utilisant les locaux.

M. Droz précise que l'entretien effectué par les sociétés utilisant les locaux est très bon. Globalement les salles sont en bon état dans la commune.

Vœux de la commission

La commission souhaite qu'une bonne coordination soit effectuée entre les différents services gérant la piscine.

Visite n° 4 Montreux-Vevey Tourisme, 15 janvier 2015

Présences

Délégation de MVT : Messieurs François Margot, Président de MVT et Christoph Sturny, Directeur

Délégation municipale : Madame Nicole Rimella, déléguée des communes de St-Légier, Blonay et la Tour-de-Peilz auprès de MVT,

La Commission de gestion est représentée par 8 de ses membres.

Présentation des missions et objectifs de Montreux – Vevey Tourisme

Monsieur Margot nous fait un bref historique, MVT est né de la fusion, il y a 15 ans, des Offices du Tourisme de Vevey et de Montreux. Montreux – Vevey Tourisme dispose de 6 points d'information, Villeneuve, Montreux, Vevey, Chexbres, Cully et Lutry.

Au niveau cantonal, le tourisme représente 4.6 milliards de chiffre d'affaires soit le 7.2 % du PIB ou le 8.6 % de l'emploi global du canton, ce qui représente environ 22'150 emplois ETP.

Pour la Riviera, le tourisme pèse un chiffre d'affaires annuel (direct et indirect) de Fr. 1.06 milliards, ce qui génère environ 5'000 postes de travail (ETP) dont : hébergement 29, commerces 18 %, restauration 14 %.

Entre 2009 et 2012, sur la Riviera, plus de Fr. 250 millions ont été investis dans l'hôtellerie. Monsieur Sturny nous fait part de son désarroi face à l'annonce faite le jour même par la BNS de supprimer le taux plancher du franc suisse face à l'Euro.

N'est-il pas dans la mission du SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistique) d'établir de telles études ?

Monsieur Margot précise que ce genre d'étude est très onéreux et que seul le canton a les moyens de renouveler une telle étude. Il s'étonne d'ailleurs lui-même que le canton n'ait pas encore renouvelé cette étude.

Monsieur Sturny nous présente les grands axes sur lesquels MVT travaille à la promotion de notre région sur le plan touristique.

Nous avons la chance de résider dans une région qui peut offrir le lac, la montagne et des événements culturels d'importance majeure ainsi qu'une infrastructure hôtelière de qualité.

Ensuite, Monsieur Sturny nous présente les missions de MVT.

Marketing intérieur :

- accueil des hôtes, information et réservation ;
- coordination et communication d'animations et d'événements ;
- conception de produits touristiques ;
- fédération des différents partenaires de la région (hôtels, restaurants, vigneron, festivals, commerces, 2m2c, transports, écoles, cliniques, etc.).

Marketing extérieur :

- promotion, vente et communication des activités touristiques de la région sur le plan national et international.

Monsieur Sturny informe la Commission de gestion que MVT a fait le choix de consacrer ses importantes ressources à la promotion. À ce propos, il indique encore que la part réservée au tourisme d'affaires est très importante sur la Riviera.

C'est entre autres au travers d'invitations de journalistes ou de spécialistes du voyage que la promotion se concentre. C'est grâce à ce type de promotion que le rapport investissement – retombées est de loin le plus productif.

Le Directeur nous présente brièvement les 6 « mondes thématiques » développés par MVT.

Apprécier, Déguster, Découvrir, Détendre, Rencontrer et Étudier. Tout ceci pour 1 région, 40 km de rayon et 100'000 habitants.

Au bilan touristique de l'année 2013, La Riviera a pu compter sur 668'261 nuitées, un net retour des hôtes français et britanniques, 120'000 visiteurs dans les points information.

Financement de MVT : Budget 2014 = Fr. 6 millions. Équipe de 36 personnes soit : 32 (ETP).

Sources de revenus :	Part privée	56 %
Service commercial : 1.9 mio		31 %
Membres : 0.1 mio		2 %
Taxe de séjour : 1.4 mio		23 %

Sources de revenus :	Part publique	44 %
Subsides des communes : 2.6 mio		44 %

La commune de La Tour-de-Peilz est le troisième contributeur du district, derrière Montreux et Vevey, Montreux étant de loin le plus gros contributeur public de la Riviera.

Questions des commissaires :

En comparaison avec d'autres régions touristiques de la Suisse, où se situe la Riviera au niveau touristique ?

La Riviera se trouve au 15e rang suisse. Le principal partenaire du MVT est l'office du tourisme de la ville de Lausanne.

Quel est le rôle de MVT vis-à-vis de ses partenaires contributeurs ?

Le rôle de MVT est avant tout celui d'un fédérateur entre partenaires. MVT perçoit une partie du montant collecté par la Taxe de séjour. Celui-ci est destiné à l'information touristique des hôtes de passage.

La représentation à l'étranger est effectuée par « Swiss tourisme ». MVT partage ses représentants à l'étranger avec Lausanne et le Canton.

Lavaux, patrimoine mondial de l'UNESCO est-il porteur pour l'image de la Région ?

C'est certes un moteur pour le tourisme, mais sans grand impact pour la promotion du vin.

Pour la promotion de la Région, les moyens électroniques actuels sont-ils utilisés ?

Oui bien sûr, mais l'on s'est rendu compte que nos hôtes apprécient tout de même beaucoup de pouvoir disposer de documentation sur papier.

Regrets d'un commissaire que les magnifiques chemins à travers le vignoble de Lavaux ne sont pas mieux indiqués.

Le commissaire est invité à passer dans l'un des 6 points d'information où on lui remettra une magnifique carte des sentiers de Lavaux.

Est-ce que MVT a des contacts avec PROMOVE ?

Oui, il y a un nouveau dynamisme avec la nouvelle direction de PROMOVE.

Il est relevé la qualité de présentation du site Internet MVT.

MVT remercie le commissaire pour sa remarque.

Remarque : La Tour-de-Peilz est coincée entre Vevey et Montreux et notre commune souffre ainsi d'un manque de visibilité. Quelle est la place du Musée Suisse du Jeu dans la promotion faite par MVT ?

La Tour-de-Peilz vit sous l'ombrage de ses deux grandes voisines. Notre commune ne dispose que de très peu d'infrastructures hôtelières, mais le Château ainsi que le Musée Suisse du Jeu sont en bonne place dans la promotion de la Région.

Pour conclure, Monsieur Sturny nous informe encore que le MVT en collaboration avec les communes a initié un projet s'articulant sur les personnalités célèbres ayant résidé sur la Riviera. Ce projet se compose de silhouettes desdites personnalités réparties sur les quais, et qui sur le modèle des bancs parleurs, présente ces célébrités.

La Commission remercie Madame Rimella et Messieurs Margot et Sturny pour leur disponibilité.

Visite n° 5 Service : Domaines & Bâtiments, 22 janvier 2015

Présences

Mme Taraneh Aminian, Municipale
M. Patrice Droz, Chef de service
Mme Marisa Lista Taddei, Adjointe technique

Commission de Gestion : 8 membres, 1 excusé

Mme la Présidente ouvre la séance et remercie les membres présents et particulièrement les représentants du service Domaines et Bâtiments.

Mme Taraneh Aminian présente le service. Celui-ci s'occupe de la gestion :

- des alpages et forêts ;
- des bâtiments communaux ;
- des bâtiments scolaires ;
- des bâtiments sportifs (infrastructures)
- de l'office du logement ;
- des projets et études concernant les bâtiments.

Elle rappelle que la structure du service a changé depuis avril 2014 avec la transmission de la gestion des bâtiments locatifs de la commune à Gendre & Emonet à Montreux.

Contrat de Gérance

Le contrat de Gérance est transmis à la Commission de Gestion, suite à la demande d'une conseillère communale.

L'objet du contrat concerne 168 logements, 8 bureaux ou surfaces commerciales, 77 places de parc et 20 garages individuels.

Les immeubles concernés sont :

Grand Rue 23, 50, 56, 58	Av. de Clos d'Aubonne 1
Ch. de Béranges 51, 53, 74	Rue des Remparts 4
Av. des Baumes 22,24	Rue des Terreaux 5
Av. de Perrausaz 2	Rue du Château 24
Ch. de Gérénaz 7	Rue du Léman 7
Av. de Traménaz 24	Rue du Port 3

Le contrat avec Gendre & Emonet a été conclu du 1.04.2014 au 31.5.2015. Il se renouvellera tacitement d'année en année sauf dénonciation par lettre signature 4 mois avant l'échéance.

Mme Aminian précise que :

- la gérance fixe les loyers en accord avec la Commune ;
- les changements de locataires se font en accord avec la Commune ;
- les travaux d'entretien proposés par la gérance se feront, après avis positif de la Commune. Le contrat précise que le régisseur est autorisé à faire exécuter toutes les réparations nécessaires et utiles jusqu'à concurrence de Fr. 2'000.- par cas.

Le contrat que nous consultons ne donne aucune information sur l'ouverture d'une succursale de Gendre & Emonet à La Tour-de-Peilz.

« Les honoraires de gérance sont fixés à 3.75 % + TVA (débours compris) sur les loyers nets, les acomptes de chauffage/eau chaude/frais accessoires perçus » (page 3 du contrat, article 7).

Communication municipale No 16/2013

La communication a été présentée et votée au Conseil Communal du 5 février 2014. Elle annonçait l'ouverture d'une succursale à La Tour-de-Peilz. En ce qui concerne les honoraires, un montant annuel avait été évalué à Fr. 87'000.-.

Organigramme du service domaines et bâtiments

Mme Aminian présente un organigramme du service daté du 27 novembre 2014, tenant compte des changements depuis la décision de remise de la Gérance des bâtiments locatifs à Gendre & Emonet.

Le service comprend 26 collaborateurs secteur administratif, conciergerie et scolaire. Le service emploie également un menuisier, un responsable des réceptions, des gardes bains pour la piscine et des personnes s'occupant de la salle des Remparts.

Le service s'est séparé de 2 dessinatrices techniciennes en bâtiments à temps partiel 50 et 60 %. Une secrétaire reste à 80 % et la deuxième est passée de 50 à 30 %. Le temps de travail du menuisier est ramené à 80 %.

Le Secteur des vignes et vins est toujours intégré au Service des domaines et bâtiments. Le municipal responsable dudit secteur est M. Olivier Wälchli, qui a remplacé M. Frédéric Grognez après la démission de celui-ci et l'élection complémentaire à l'Exécutif.

Tâches effectuées par le service

Le service Domaines et Bâtiments est partie prenante à certains grands projets de la Commune soit :

- transformation du Château (Musée du Jeu) ;
- maison de la Commune ;
- collège Courbet ;
- maison Hugonin.

Le service gère :

- les bâtiments d'utilité publique ;
- les bâtiments d'utilité scolaire ;
- les bâtiments concernant les sociétés ;
- les places de parc qui ne font pas partie des bâtiments locatifs ;
- les chalets et refuges.

La Commune va se séparer de l'entier du Domaine du Fort. L'entretien est encore assuré jusqu'à la réalisation définitive de l'opération engagée avec le Canton.

Le bail du chalet Fontana-David est résilié. La commune assure simplement des travaux d'entretien et pourra apporter des améliorations après la réalisation de la vente du Domaine du Fort.

Le service a la responsabilité de l'entretien courant des bâtiments de son dicastère. Il assure également les échanges avec la Gérance Gendre & Emonet pour les bâtiments locatifs ; il participe au contrôle des comptes annuels.

Des études sont en cours au sujet des besoins en logements des 10 communes de la Riviera ; sur la consommation énergétique des bâtiments de la Commune, et sur la numérisation des plans des bâtiments de la Commune. Ces objets amènent une surcharge de travail au service. La suppression de 2 postes de dessinatrices met à mal les projets envisagés.

Fin 2014, un bureau extérieur a été mandaté pour un audit afin d'évaluer les activités du service et les besoins en personnel.

Questions des commissaires

Entretien et Rénovation des bâtiments locatifs, attribution des logements

La gérance Gendre & Emonet assure toutes les tâches faites précédemment par le service Domaines et Bâtiments : état des lieux, proposition de travaux, fixation des loyers. Sur la base de ces informations la Municipalité décide elle-même des travaux et de l'attribution des logements.

Amiante

M. Droz fait savoir que des collèges ont été désamiantés (Mousquetaires, Courbet, Bel-Air) ainsi que la piscine. Actuellement une offre a été demandée pour désamianter l'immeuble sis Chemin de Béranges 111. Très peu de surfaces sont concernées, elles sont sans risques dans le cadre d'une utilisation normale des bâtiments. Quelques traces d'amiante sont parfois observées dans les colles et carrelages sans danger à l'utilisation normale des lieux concernés. À chaque transformation d'un bâtiment, ce sujet est traité.

Jardins familiaux (plantages)

Un morcellement des parcelles existantes est envisagé.

Bâtiments utilisés par les sociétés locales : la Commune a des conventions avec les sociétés locales utilisatrices. Les locaux sont mis à disposition gratuitement par la Commune. Celle-ci assure les travaux d'entretien.

Garderies

Les garderies qui sont gérées par la Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz et environs paient un loyer. Celui-ci est de Fr. 91'600.- pour Croq'Lune, Fr. 22'500.- pour Clin d'œil et Fr. 56'400.- pour Yakari. Les charges sont facturées séparément.

Dans la liste des immeubles communaux loués à la Fondation : Av. des Alpes 101 (Croq'Lune), Av. Bel-Air 106 (Yakari) et le 1^{er} étage du Pavillon de Vassin (Clin d'œil). Les bâtiments de ces garderies sont gérés par la Commune.

La Fondation susmentionnée fait partie du réseau REVE dont la Commune participe au déficit.

Escale

L'isolation de la dalle est un problème soulevé par la direction de l'institution. Un préavis sur ce sujet sera déposé au Conseil Communal prochainement. (l'isolation de la dalle a été effectuée entre-temps).

Av. de Jaman 13 et Av. de Sully 48

Ces bâtiments sont des donations. Les comptes concernés sont au passif du bilan, référence 9206.

Ramonage des bâtiments

Le ramonage des bâtiments concerne le service Urbanisme.

Parking des Mousquetaires

Locations à ce jour : 141 voitures, 23 motos (88 abonnements permanents, 74 abonnements jour, 7 abonnements nuit).

Avant l'ouverture du nouveau parking et sur la proposition du service, un règlement a été mis sur pied pour l'attribution des places (règles identiques à l'attribution des macarons).

Tarifs : Fr. 140.- par mois, Fr. 90.- par mois pour la journée, Fr. 85.- par mois pour les nuits.

Places de parc louées temporairement par Nestlé

Celles-ci sont gérées par l'Urbanisme ; ces places sont sur le domaine public.

Compte 440.4272.00, Loyers des communs, jardins, places, etc. Revenus sur le Budget 2015

Fr. 149'250.-. La société Nestlé participe à ce montant pour Fr. 115'000.- environ.

Bâtiments à disposition du Doyen

Le Doyen dispose du bâtiment rue du Port. Le Carnotzet qu'il utilise n'est pas propriété de la Commune.

Vœux de la commission

La commission demande de pouvoir consulter l'audit interne sur lequel s'est basée la Municipalité pour prendre une décision concernant le transfert de la gestion des bâtiments locatifs de la Commune à Gendre & Emonet, ainsi que le futur rapport d'audit externe y relatif.

Il est demandé également une comparaison des coûts entre la gestion effectuée par Gendre & Emonet et celle effectuée précédemment par le service Domaines et Bâtiments. La commission souhaite avoir une vision sur les économies réalisées.

La commission demande des précisions sur la nature de l'accord entre la Commune et la gérance Gendre & Emonet au sujet de l'ouverture d'une succursale à La Tour-de-Peilz ?

Remarques finales

La Commission de Gestion constate que malgré des demandes répétées depuis 2012 aucun compte n'a été fourni concernant la route de St-Maurice.

Tel que demandé lors de la visite du service Domaines et Bâtiments, la Commission de Gestion souhaite être en possession de l'audit interne ayant mené à l'externalisation de la gérance des immeubles de la commune. Il en va de même concernant l'audit externe établi après l'application des changements.

La Commission de Gestion souhaite obtenir une copie de l'audit concernant les archives, établi par la société Docuteam en 2014.

Conclusion

En conclusion, la commission de Gestion, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2014
- oui le rapport de la commission de Gestion de l'année 2014
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de bien vouloir :

- 1 approuver le rapport de la commission de Gestion ;
- 2 adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2014, tels que présentés ;
- 3 adopter les comptes communaux pour l'exercice 2014 tels que présentés ;
- 4 approuver le rapport de Gestion pour l'exercice 2014 ;
- 5 donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014.

POUR LA COMMISSION DE GESTION

Alice Voellmy
Présidente